



BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(Honoraires de transaction sur prix de vente TTC à la charge du vendeur et/ou acquéreur suivant les conditions du mandat)

TARIFS EN VIGUEUR A COMPTER DU 01/07/2019

Montant du prix de vente	Barème appliqué
Jusqu'à 50 000€	4 900€
De 50 001 à 100 000€	5 900€
De 100 001 à 150 000€	6%
De 150 001 à 400 000€	5%
Au-delà de 400 001€	4%